

**Nomination du directeur du LMDC pour la
période 2027-2032**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-021**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Considérant que les équipes candidates avaient jusqu'à la fin de l'année 2024 pour se faire connaître ; que des assemblées générales se sont tenues sur les sites de l'université de Toulouse, Toulouse INP, UT2, UT Capitole, courant janvier/février 2025 ; que le conseil du laboratoire a pu poser des questions à la future équipe de direction avant de voter solennellement par bulletin secret le 13 mars 2025 ;

Considérant les résultats du vote du conseil du LMDC en date du 13 mars 2025 nommant de Monsieur Martin Cyr au titre de directeur de l'unité ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la proposition du conseil du Laboratoire Matériaux et Durabilité des Constructions (LMDC) de nommer Monsieur Martin Cyr au titre de directeur de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2027, pour la période du prochain contrat quinquennal.

Toulouse, le 22 mai 2025

**La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile Rauzy**



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0